

# Compte-rendu de l'assemblée générale de l'École de Musique du Pays Mellois

## mercredi 7 Décembre 2022

**Membres du CA présents** : Hervé JUIN (président), Rémy Potrick (directeur et professeur de basse), Céline BARBARI (comptabilité), Jean-Bernard DAVID (gestion financière), Sylvain MADIER (intendance bâtiments), Bertrand Marchand (gouvernance), Rémi FRAPPIER (événementiel), Patricia Souchet (secrétaire, communication), Loïc Poinsenet.

**Membres excusés** : Sylvia DROMEL et Mathilde Allard (communication), Jérôme Coujoud (intendance bâtiments)

L'assemblée générale débute à 18h40.

### RAPPORT MORAL du président

L'école de Musique du Pays Mellois se porte bien pour les trois raisons suivantes :

1. Utilisation des locaux rue Jules Ferry à Melle ayant permis un regroupement des activités proposées dans de meilleures conditions.
2. La subvention Com Com en passe d'être validée, la convention triennale arrivant à son terme.
3. Mise en place d'un calendrier ayant permis cette année des rencontres avec l'orchestre de Lezay, favorisant une nouvelle dynamique et conduisant à la création prochaine de l'Orchestre Mellois en Poitou.

A la suite de ce rapport moral est lu par Rémy Potrick un article à ajouter au PV de l'Assemblée Générale du 29/01/2022, concernant la reconduction du cabinet CCA de Niort pour les 6 années à venir, à savoir jusqu'à la clôture de l'exercice au 31/08/2027. Il avait été oublié d'aborder ce point lors de la dernière AG.

***Cette reconduction du cabinet CCA est validée à l'unanimité.***

### RAPPORT D'ACTIVITE du directeur

Dans le souci de favoriser les rencontres entre musiciens, plusieurs concerts ont été organisés.

Tout d'abord le 5 décembre 2021 un premier concert avec l'Harmonie de Lezay, temps de partage à l'initiative des musiciens de Lezay auquel ont été conviés ceux de l'EMPM. En retour l'EMPM a invité l'Harmonie de Lezay à participer à la fête de l'EMPM en juin dernier, avec présentation de deux morceaux communs.

La volonté de l'EMPM est de reconduire ce type de projet, en ouvrant les rencontres à tous les musiciens volontaires, à raison de trois rencontres par an. D'où la création de l'Orchestre Mellois en Poitou. Cet orchestre a pour objectif principal de proposer aux sociétés musicales existant sur le territoire, ainsi qu'aux musiciens amateurs, de se retrouver lors de moments de partage autour de la musique. Une première rencontre est programmée pour fin janvier 2023, deux autres en avril et mai.

Une restitution finale aura lieu le 1er juillet 2023 dans le cadre de la fête de l'EMPM, à Lezay, avec l'ensemble des participants à cet orchestre.

L'Ecole de Musique du Pays Mellois compte actuellement 19 salariés dont deux administratifs. Sont proposés des cours, des ensembles, des concerts et des prestations extérieures avec différents partenaires.

Afin de donner une image plus précise de la structure EMPM, Rémy présente plusieurs comparaisons chiffrées :

1. le nombre d'élèves est stable, avec actuellement 308 élèves.

2. La répartition des adhérents sur le territoire évolue peu, avec toujours plus d'adhérents sur Melle et en direction de Niort que plus au sud du territoire où il est resté difficile d'ouvrir des nouvelles antennes de l'EMPM, sachant qu'il en existe déjà trois : Celles/Belle, la Mothe St Héray et Chef-Boutonne.

3. Au niveau de la répartition des effectifs, ceux de la classe de batterie ont augmenté avec l'arrivée de Pierre Moulias depuis deux ans, alors que les effectifs de la classe piano ont diminué, de façon relative.

4. Concernant la répartition entre enfants, ados et adultes, le CA travaille à limiter la chute des effectifs d'ados constatée depuis plusieurs années. Il apparaît une diminution de 13 pour les enfants et une augmentation de 23 pour les ados, due à un effet de palier de la tranche des 11 ans.

5. En ce qui concerne les pratiques collectives, les effectifs se maintiennent malgré la disparition de l'Atelier Pêlé Mêle depuis septembre dernier.

Hervé Juin rappelle la valeur du travail fourni par les deux salariés de la structure sur des postes administratifs.

Jérôme Texier, élu à la municipalité de Melle, tient à féliciter l'EMPM pour la qualité du partenariat mis en place avec la ville de Melle, favorisant l'implantation de l'EMPM sur le territoire.

***A l'issue de cette présentation le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.***

### **RAPPORT FINANCIER présenté par Céline**

Céline fait un point sur l'activité clôturée au 31/08/2022.

Il est constaté une évolution du total des produits à la hausse.

Plusieurs raisons justifient cette hausse, à savoir :

- une augmentation réelle de l'activité avec plus de cours donnés au sein de la structure.
- des produits exceptionnels qui sont à la hausse de 21 000 euros par rapport au réalisé 2020/21 (9 700 euros d'avoirs qui n'ont pas été utilisés et un surplus de charges sociales payées en 2021/22 à l'URSSAF, d'où récupération de 18 000 euros reversés). Sachant que sont à déduire les 4 900 euros correspondant au frais liés au cabinet d'audit qui a validé cette procédure.

- Une reprise de provisions faite par l'EMPM depuis son installation à Jules Ferry pour un montant de 14 000 euros. Cette reprise de provision correspond au non paiement des fluides par l'EMPM depuis 2 ans, en accord avec la Com Com qui ne les a pas facturés à la structure. En revanche, l'EMPM a pris l'engagement auprès de la Com Com de refaire à sa charge les sols des locaux afin de diminuer les nuisances sonores, investissement visant à améliorer tant les locaux et que les conditions de travail.

Concernant les charges et leur répartition, il apparaît une augmentation de 66 000 euros par rapport au réalisé 2020/21, liée d'une part à l'augmentation des charges de personnel (22 000 euros) et d'autre part à une dotation aux provisions pour les charges de fin de carrière (40 000 euros cette année permettant de faire un rattrapage et d'être en conformité avec les attentes de l'Ordre des Experts Comptables).

Le résultat de l'exercice est de – 4 095 euros.

La charge la plus importante reste celle liée au personnel, charge non couverte en totalité par les subventions de la Com Com.

L'examen du bilan de la structure donne une image de la situation patrimoniale de l'EMPM. Son montant est de 196 737 euros. Céline rappelle que depuis plusieurs années il est constaté une augmentation de la part de l'immobilisation et une amélioration de la trésorerie.

Une décision reste à prendre concernant l'utilisation de résultat de – 4 095 euros.

Le CA propose de s'engager à faire réaliser les travaux de réfection des sols des locaux occupés par l'EMPM. La provision pour charges relative aux fluides de 14 000 euros a donc été reprise sur l'exercice clos le 31/08/2022. Le report à nouveau créditeur de 59 340,61 euros (après apurement de la perte de l'exercice de 4095,22 euros) s'élèvera à 55 245,39 euros, et sera utilisé à la hauteur du montant du devis accepté, soit environ 18 000 euros.

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité.***

Mme Savatier-Dupré, Commissaire aux comptes, intervient pour remercier l'EMPM d'avoir choisi de reconduire pour les six années à venir son partenariat avec la cabinet CCA.

D'autre part elle rappelle quelles sont les missions annuelles du Commissaire aux comptes, à savoir mener un audit légal obligatoire, alerter par rapport à la viabilité de l'association et vérifier qu'il n'y a pas de faits délictueux au sein de l'association.

### **LE BUDGET PREVISIONNEL présenté par Jean-Bernard**

Un avenant récent à la convention collective entraînant une hausse importante des salaires (augmentation du point d'indice) nous a conduit à modifier le budget prévisionnel initial. Ce second budget prend principalement en compte l'évolution à la hausse de la masse salariale, tout en permettant de dégager des marges de manœuvres. Même si elle est bonne, la situation financière de l'EMPM reste fragile.

Total ds produits : 302 396 euros / Total des charges : 308 365 euros,  
Résultat déficitaire (du second budget) : 5 969 euros.

Il a été proposé à la Com Com d'augmenter le montant de la subvention, avec augmentation de la part fixe. Cette proposition sera votée le 15/12/2022.

***Ce budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.***

Le conseil d'administration actuel est composé de 10 membres. Tous les membres actuels sont d'accord pour renouveler leurs mandats.

Il est rappelé par Hervé le CA fonctionne en pôles, avec gouvernance partagée. Hervé précise cependant que le point faible reste la communication.

Mme Isabelle Girard souhaite intégrer le CA.

La composition du conseil d'administration est alors soumise au vote des adhérents :

Hervé Juin	Jean-Bernard David	Rémi Frappier
Sylvain Madier	Jérôme Courjault	Sylvia Dromel
Céline Barbari	Patricia Souchet	Girard Isabelle
Mathilde Allard	Bertrand Marchand	

***Le conseil d'administration ainsi constitué est élu à l'unanimité des membres présents.***

Il est proposé que le montant de la cotisation annuelle passe de 10 à 12 euros.

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité.***

#### **QUESTIONS ECHANGEES AVEC L'ASSEMBLEE**

Il est évoqué l'impact que va avoir l'augmentation du coût de l'énergie pour la structure. Rémy précise que l'EMPM a prévu 5 900 euros, et pourra bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire. Cependant plusieurs marges de manœuvre seront possibles et envisagées si obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

*Patricia Souchet, secrétaire de séance*